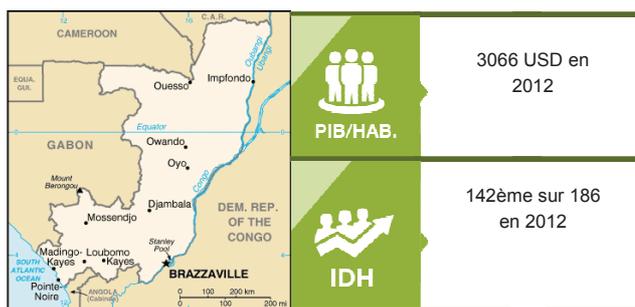


Aménager les forêts du Bassin du Congo pour une gestion durable



En 2007, l'AFD a octroyé une subvention de 3,3 Mds de FCFA (5M€) pour financer le Projet d'Appui à la Gestion durable des Forêts du Congo (PAGEF). Ce projet, qui s'achèvera fin 2014, vise à étendre la dynamique d'aménagement durable aux massifs forestiers du Sud Congo.

REPÈRES



Fort des engagements de gestion durable des forêts pris sur la scène internationale (Accord Partenariat Volontaire, FLEGT, Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts : REDD, Convention sur la Biodiversité etc.), le Congo entend aménager la totalité de ses forêts d'ici 2015.

L'AFD est un partenaire du Congo de premier plan pour atteindre cet objectif.

DESCRIPTIF

Le Projet d'Appui à la Gestion durable des Forêts du Congo (PAGEF) vise à faciliter l'extension de la dynamique d'aménagement durable à l'ensemble des massifs forestiers du Sud Congo :

- passer sous aménagement 4 millions d'hectares de forêts (18% du couvert forestier national) en 5 ans;
- réduire le coût des aménagements à la charge des exploitants devant assurer quasiment l'unique coût des inventaires forestiers, estimé entre 0,6 et 1€/ha ;
- faire progresser le niveau de connaissance sur la ressource forestière : tarifs de cubage d'une quarantaine d'essences commerciales, rapports d'étude écologique et biodiversité pour les 5 bassins de vie forestiers du Sud Congo ;
- impliquer et renforcer les capacités de l'administration : maîtrise d'œuvre assurée par le CNI AF (Centre National d'Inventaire et d'Aménagement Forestier) avec recrutement et formation continue de 3 ingénieurs terrain, 3 cartographes et de nombreuses autres formations initiales aux agents des administrations.

CONTEXTE

Avec près de 230 millions d'hectares de forêts, le Bassin du Congo constitue, après l'Amazonie, la seconde forêt tropicale du monde. Au Congo, le domaine forestier couvre 22 millions d'hectares, soit 65% du territoire national. Au Nord du pays, qui abrite les 2/3 du domaine forestier national, 3,5 M ha sont déjà aménagés.

Paradoxalement, les concessions du Sud Congo, pourtant exploitées bien avant celles du Nord, ne disposent toujours pas de plan d'aménagement. Leur surexploitation dépasse les recommandations de l'aménagement forestier : quelques arbres à l'hectare prélevés sur des rotations de 30 ans. Ces prélèvements excessifs mettent en danger la régénération des espèces, la préservation de la biodiversité, et à terme le capital naturel que constitue le bassin forestier du Congo et les activités économiques associées qui peuvent en être tirées.



L'AFD finance l'assistance technique du projet confiée aux consortia FRM-TEREA-Nature+ et CI-RAD-TEREA-Nature+ dont les missions sont :

- de contribuer à la définition du Domaine Forestier Permanent (DFP) ;
- de former les équipes d'inventaires des sociétés forestières accompagnées par le projet ;
- de réaliser les études complémentaires à l'aménagement forestier (dendrométrie, socio-économie, biodiversité)
- de former les ouvriers des sociétés à l'Exploitation Forestière à Impacts Réduits (EFIR) ;
- de vérifier la qualité des inventaires ;
- de participer à la validation avec l'administration des plans d'aménagement forestier.

L'AFD contribue également au financement du matériel pour le MEFDD et le CNIAF.

IMPACT

Ce projet vise à développer la protection et l'exploitation des écosystèmes forestiers congolais. Trois ans après le démarrage du projet, le bilan est le suivant :

- 4 sociétés sur 11 ont terminé les inventaires sur les Unités Forestières d'Exploitations (UFE) et deux rapports d'inventaire sont en cours de finalisation ;
- le PAGEF a conçu un logiciel de saisie pour les données d'inventaire d'aménagement (PAGEF-INVENTAIRE) afin de faciliter le travail des sociétés et de limiter les erreurs de saisie ;

- dans le cadre de l'appui à l'EFIR, le PAGEF a formé un nombre élevé d'abatteurs. Cette activité stoppée en année 3 a connu un tel succès auprès des sociétés qu'il aurait été souhaitable de la prolonger jusqu'à la fin du projet ;
- trois études dendrométriques ont été réalisées dans la zone d'action du projet ;
- la phase de terrain des études socio-économiques est terminée et trois d'entre elles sont finalisées ;
- la phase terrain des études écologiques et de biodiversité a commencé en novembre 2012, et une des cinq études est en cours de validation.

PERSPECTIVES

Une nouvelle phase est envisagée afin de compléter les activités du PAGEF I au Sud, achever l'aménagement forestier au Nord, promouvoir les aspects sociaux de l'aménagement et développer des activités de développement des populations et conservation de la biodiversité grâce à un cofinancement du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial). Cette seconde phase pourrait être mise en œuvre conjointement avec les ONG internationales et le secteur privé en partenariat avec l'Etat congolais (modèle Partenariat Public-Privé).

À RETENIR



OUTIL DE FINANCEMENT : SUBVENTION



MONTANT : 5M€



PARTENAIRE : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



DATE D'OCTROI : 2007

CONTACT



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
AGENCE DE BRAZZAVILLE

rue Béhagle BP 96

Tél: (242) 22 281 53 30 / (242) 06 970 56 56

Fax (242) 22 281 29 42

afdbrazzaville@afd.fr

congo.afd.fr